

15ème législature

Question N° : 7041	De Mme Barbara Pompili (La République en Marche - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Internats de la réussite	Analyse > Internats de la réussite.
Question publiée au JO le : 03/04/2018 Réponse publiée au JO le : 05/06/2018 page : 4806		

Texte de la question

Mme Barbara Pompili alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les internats de la réussite, et en particulier celui situé dans le collège Guy Mareschal d'Amiens. L'infléchissement de la démographie des collégiens amène certains territoires à envisager de revoir le nombre d'établissements dans les départements. Or le fait qu'un collège relève de l'éducation prioritaire renforcée et dispose d'un outil aussi intéressant qu'un internat de la réussite induit nécessairement une approche particulière. À cet égard, les réflexions induites par la baisse démographique ne sauraient faire l'économie d'une analyse fine des territoires, en fonction des publics concernés. En outre, des investissements importants ont pu être réalisés dans ces équipements. Dans le cas du collège Guy Mareschal, ce sont presque 3 millions d'euros qui ont été mobilisés pour la création de l'internat il y a seulement six ans. Les internes bénéficient donc d'une structure de qualité, qui permet à ce collège REP+ d'afficher de très bons taux de réussite au diplôme national du brevet. Alors que le Gouvernement a indiqué sa volonté de donner une nouvelle dynamique aux internats afin de favoriser la réussite des élèves issus de milieux modestes, elle l'interroge sur les garanties pouvant être apportées pour assurer la pérennité des structures existantes et leur développement.

Texte de la réponse

La ville d'Amiens comprend neuf collèges publics. Compte tenu de la sociologie de certains quartiers, quatre de ces collèges sont REP+ et l'un d'entre eux est REP. La ville connaît une évolution de ses effectifs avec une démographie en hausse dans certains quartiers et une baisse dans d'autres. Les collèges du sud-est de la ville ainsi que le collège voisin de Longueau connaissent une baisse d'effectifs régulière depuis plusieurs années. Le découpage actuel des secteurs de collège sur la ville ne permet pas une répartition équilibrée des élèves entre les onze établissements et ne tient pas suffisamment compte des glissements de population internes à l'agglomération amiénoise. Il y a donc lieu de revoir la répartition des élèves dans les différents collèges publics de la ville. Le collège Guy Mareschal est en effet un collège REP+ qui a la caractéristique d'accueillir le seul internat public en collège de la ville. Il avait, en 2016-2017, 27 places occupées sur 41 disponibles. Pour le ministère de l'éducation nationale, l'internat est tout à la fois un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Il s'inscrit dans une dynamique engagée pour permettre aux collégiens ne disposant pas de conditions de scolarité optimales, de bénéficier d'un accueil spécifique en internat. Le ministère a pour objectif de redynamiser l'ensemble des internats en particulier situés dans les territoires ruraux ; en proposant aux élèves accueillis un projet éducatif, sportif, artistique et culturel, riche et varié. C'est toute une dynamique d'ouverture et de réussite que proposent ces établissements. Si la compétence relative au nombre de collèges et à leur sectorisation appartient au conseil départemental, l'État est régulièrement associé à la définition des capacités d'accueil et à l'analyse des possibilités d'évolution du réseau des collèges et veille à ce que l'offre scolaire soit de qualité. Dans le cadre d'un dialogue avec



le conseil départemental, entrepris au cours de l'automne 2017, l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale de la Somme a participé à la réflexion au sujet de la sectorisation de l'ensemble des collèges amiénois et des deux collèges situés dans des communes limitrophes d'Amiens. Aucune évolution n'est prévue pour la rentrée 2018 et rien n'est acté pour la rentrée 2019, même si l'évolution tendancielle des effectifs et les capacités d'accueil existantes doivent amener très probablement à réviser des secteurs scolaires. Il appartiendra à la collectivité compétente de faire connaître ses décisions le moment venu, le ministère suivra très attentivement ces évolutions.